

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance n° 1 du lundi 30 janvier 2023 – 18 heures 30 – salle de la mairie**

**Présents :** *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.*

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** *MONIÉ Florian à CELERIER Patrick.*

**Absent(s) excusé(s):** *Néant.*

**Absent(s):** *Néant.*

*M. le maire ouvre la séance à 18h30.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

**1- Approbation du PV du conseil du 5 décembre 2022 –** Présentation Serge Marret.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal du conseil du 5 décembre 2022.

**Délibérations :**

**2- Modification du PLU actuel-** Prescription et modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Tourouzelle - Présentation Serge Marret.

Les modifications simplifiées n°3 du PLU DE la commune de Tourouzelle portent sur :

- La possibilité de constructions mitoyennes ;
- La réduction de la zone tampon concernant toute construction nouvelle à proximité d'un ruisseau ou d'un cours d'eau à ciel ouvert passe de moins de 15 mètres dans l'ancien PLU à moins de 7 mètres dans le nouveau PLU ;
- La surface des annexes non destinées à l'habitation et donc non soumises à permis de construire passe de 15 à 20 m<sup>2</sup>.

La prescription et les modalités de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Tourouzelle sont acceptées à l'unanimité.

**3- Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications -** Présentation Patrick Célerier.

De 2017 à 2022 la redevance d'occupation pour le domaine public routier et non routier par les opérateurs de télécommunication s'élève à 600 €. Acceptation à l'identique pour les années suivantes : les redevances seront fixées sur les mêmes bases avec application du tarif plafond du code des postes et communications électroniques.

Délibération approuvée à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**4- Modification des tarifs de la location de la salle Jean Moulin –** Présentation Patrick Célerier.

Compte tenu de l'augmentation du prix de l'électricité, il y a lieu d'augmenter les tarifs de location de la salle Jean Moulin. Ces tarifs étaient de 45 € en été et 90 € en hiver inchangés depuis 2015, ils s'afficheront désormais à compter de 2023 à 150 € du 01/10 au 30/04 et 75 € du 01/05 au 30/09. Le chèque de caution est quant à lui porté à 500 €. Approbation à l'unanimité.

**5- Paiement factures d'investissement avant vote du BP 2023 –** Présentation Patrick Célerier.

Autorisation est donnée à l'unanimité à M. le Maire de régler jusqu'à 25% des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif de 2022 soit 128.385,14 € pour faire face aux factures d'investissement.

**Questions et informations diverses :**

**1- Recrutement d'un agent vacataire –** Présentation Patrick Célerier.

La Commune souhaite faire appel à un agent vacataire pour une durée de six mois en remplacement d'un employé communal absent probablement jusqu'en été pour raison médicale. Un courrier sera adressé à Pôle Emploi pour que des candidatures soient adressées en mairie. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**2- Organisation du relevé des compteurs d'eau –** Présentation Sébastien Sabatier.

Le contrat qui liait la commune jusqu'à juin 2023 à la Société Compteur Six a été dénoncé. De ce fait, une nouvelle organisation interne sera mise en place : le relevé des compteurs d'eau et la facturation aux utilisateurs se feront par les employés communaux. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**3- Revalorisation des primes des employés communaux –** Présentation Patrick Célerier.

Proposition d'une augmentation de primes aux employés communaux. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**4- Transfert de l'Agence postale**, compte rendu de la réunion avec Mme Bernadac et Mme Ambry – Présentation Serge Marret.

La maison Dusseau convient en l'état à Mmes Ambry et Bernadac qui l'ont visitée pour évaluer la possibilité du transfert de l'Agence postale. En ce qui concerne la subvention pour les travaux, nous sommes dans l'attente. Il reste encore six ans de contrat avec la Poste.

**5- Etat d'avancement du PUP Ortega** - Présentation Sébastien Sabatier.

La pose des tuyaux des réseaux d'eaux potable et usée est terminée. Dès réception des factures SPIE Batignoles Malet et CETUR le montant sera répercuté à M et Mme Ortega conformément au PUP.

**6- PUP chemin de Restocos** - Présentation Sébastien Sabatier.

Un compromis de vente DE Mme Mazard avec un promoteur est en cours pour la création de neuf à dix lots. Les participations au financement du PUP entre les frères Lanta et Mme Mazard seront basés sur les superficies de leurs terrains respectifs.

**7- Vente de la maison Battut**, place d'Occitanie suite à la visite chez le notaire – Présentation Serge Marret, Patrick Célerier.

Le souhait de la mairie est de voir la maison habitée et les travaux nécessaires à la bonne remise en état de la maison effectués dans les 5 ans qui suivent l'achat.

Un projet d'acte de vente un peu particulier sera demandé au notaire pour satisfaire cette clause.

**8- Compte-rendu du Conseil des écoles du 12 janvier 2023** - Présentation Suzanna Grix.

Une « évaluation » sera conduite prochainement sur les écoles du RPI. Une autoévaluation sera conduite par les enseignants, les parents d'élèves, les élèves et les élus. Par ailleurs, une « évaluation » externe des écoles sera conduite par un inspecteur et un directeur d'école sur la base d'un questionnaire. Les bâtiments seront aussi évalués et le périscolaire pourrait y être également ajouté. L'objectif est de faire le bilan, positif / négatif et de déterminer les pistes d'amélioration pour construire un projet pour chaque école. La synthèse générale de l'auto-évaluation devrait être présentée le 29 mars.

Des travaux sont projetés à l'école que nous prévoyons pour 2024. Les fonds verts de l'Etat et de la Région pourraient être activés. Un rendez-vous sera pris avec la maison de la Région à Narbonne.

**9- Le point sur les travaux au cimetière** - Présentation Sébastien Sabatier et Patrick Célerier.

Les travaux des fondations de l'ossuaire ont commencé. La récupération de tombes abandonnées et le transfert de corps seront effectués à partir de fin février - Abattage d'un arbre mort. Puis la 2<sup>ème</sup> phase de récupération des tombes abandonnées avec concession sera lancée (panneaux indicatifs, dix-huit mois de délais).

**10- Collecte des encombrants** - Présentation Sébastien Sabatier.

Le 25 janvier dernier, malgré la panne du camion, un employé de la mairie accompagné d'une conseillère municipale a collecté les encombrants chez les administrés qui s'étaient préalablement inscrits en mairie.

**11- Travaux d'éclairage public chemin de la Bade** - Présentation Sébastien Sabatier.

La DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) a été effectuée le 26 janvier.

**12- Travaux divers en cours** – Présentation Sébastien Sabatier.

Lampes de quelques lampadaires à changer ainsi que le dégrilleur de la STEP à réparer.

### **Divers**

Affaire GOMEZ / Commune

Lors du jugement du 23/01, un rejet a été signifié par le Tribunal judiciaire de Narbonne de l'ensemble des demandes de Mme Gomez laquelle est de plus condamnée à payer 800 € de frais d'avocat de la Commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.**